



Les parties au traité mondial de lutte antitabac doivent adopter des mesures pour une mise en œuvre plus rapide

Rubrique : actualités - Date : lundi 7 novembre 2016

Les parties au traité mondial de lutte antitabac doivent adopter des mesures pour une mise en œuvre plus rapide

NEW DELHI, 4 novembre 2016 - Un milliard de personnes - près de la population de l'Inde - mourront du tabagisme au cours du siècle, à moins que les tendances actuelles ne changent.

La Conférence des Parties à la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) se réunit tous les deux ans. Connue sous le nom de COP7, la réunion de la semaine prochaine réunira les 180 Parties à la CCLAT, qui représentent près de 90 pour cent de la population mondiale. Des pays non-Parties et des organisations internationales et non gouvernementales y assisteront également. "Après 10 ans, les Parties à la CCLAT ont établi un consensus détaillé sur les mesures nécessaires pour lutter contre l'épidémie mondiale de tabagisme. À compter de la semaine prochaine, les parties doivent se concentrer sur le traitement le plus efficace possible sur le terrain », a déclaré Francis Thompson, le directeur général de la FCA. Cela implique d'adopter des points particuliers à l'ordre du jour de la COP7.

Par exemple, un rapport d'un groupe d'experts pour la COP7 recommande la création d'un « comité d'examen de la mise en œuvre » pour identifier les obstacles auxquels les Parties pourraient faire face lorsqu'elles tentent de mettre en place des mesures de la CCLAT. Le comité suggérerait ensuite des moyens de surmonter ces obstacles, notamment le manque de volonté politique, d'assistance technique et d'argent, ainsi que l'ingérence de l'industrie du tabac. Un autre point de l'ordre du jour de la COP7 qui devrait être classé en priorité est le rapport d'un groupe de travail sur la mobilisation de plus de ressources pour la lutte antitabac. En dépit du fait que les mesures de sauvetage de la CCLAT * sont généralement reconnues comme efficaces et peu coûteuses, en général, peu de ressources leur sont consacrées.

La FCA invite la COP7 à : " Examiner les besoins actuels des Parties en matière de mise en œuvre et établir une liste de priorités ; " Convenir d'un mécanisme permettant de réexaminer régulièrement les besoins des Parties ; " Demander au Secrétariat de la CCLAT, en collaboration avec les parties prenantes concernées, de communiquer les besoins de mise en œuvre aux donateurs potentiels de manière stratégique et systématique. « L'écart de ressources est simple : nous n'avons tout simplement pas assez d'argent et de ressources techniques pour lutter contre le tabagisme », a déclaré M. Thompson. Les agences officielles de développement sont très en retard.

Lors de la COP6 en 2012, les Parties à la CCLAT ont adopté un objectif mondial visant à réduire de 30% la consommation de tabac d'ici à 2025. Mettre en évidence les progrès réalisés par les Parties vers cet objectif aiderait les donateurs potentiels à se concentrer sur l'efficacité des mesures du traité. La CdP, en tant qu'organisme spécialisé qui s'occupe de la CCLAT, doit faire valoir une mise en œuvre beaucoup plus énergique, avec la volonté politique, l'assistance technique et les ressources nécessaires pour faire de cette cible mondiale une réalité, a déclaré M. Thompson.